



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 148 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**SOLIDARITÉ
35. INTEMPÉRIE**

**Subvention exceptionnelle au Département des Alpes-
Maritimes**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 octobre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : M. Didier LEBORGNE, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE) Gisèle VERGNON (donne pouvoir à M. Didier LEBORGNE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020148-DE
Reçu le 19/10/2020

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 148 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention..... 0

SOLIDARITÉ 35. INTEMPÉRIE

Subvention exceptionnelle au Département des Alpes- Maritimes

Vu le Budget Primitif du budget principal voté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Considérant les inondations dévastatrices qui ont ravagé une partie du département des Alpes-Maritimes dans le sillage de la tempête « Alex » dans la nuit du jeudi 1^{er} octobre 2020 et qui ont causé de considérables dégâts humains et matériels ;

Considérant que les communes touchées ne pourront supporter à elles seules le financement de la reconstruction des infrastructures détruites par le passage de cette tempête ;

Considérant l'appel à solidarité lancé par le Département des Alpes-Maritimes auprès des Maires et Présidents d'intercommunalité à travers la France entière afin d'aider les collectivités victimes de cette catastrophe ;

Animé par un esprit de solidarité,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Département des Alpes-Maritimes,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Affichée le : 19 octobre 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020148-DE
Reçu le 19/10/2020